



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 06/20250422

OBJET : Taux de fiscalité 2025

THÉMATIQUE : 7.2.1 Vote des taux de fiscalité locale
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

L'an deux mille VINGT-CINQ, le **VINGT-DEUX AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOUARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOUARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - LEFEUVRE M-F - LEROUX S. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. - CATTEAU S. - TALANDIER K. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DE MUYNCK A. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - LAMBERT A. - LAVOISIER E.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné procuration :

CRAS A. ayant donné procuration à D'HEILLY P.
LELIEUR-D'HIER L. ayant donné procuration à TALANDIER K.
BLOOTACKER P. ayant donné procuration à DEGROOTE G.
FOURNET M. ayant donné procuration à LEFEUVRE MF.
BACQUET F. ayant donné procuration à DINOUARD D.
NZEUBA E. ayant donné procuration à GUILLEMOT C.
BRUNELLE L. ayant donné procuration à RICARD M.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 20	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance : Cédric GUILLEMOT.

28 MARS 2025

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 29 mars 2022, puis du 22 mars 2023, et du 04 avril 2024 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43.88%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32.34%
- Taxe d'habitation : 15.73%

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43.88%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32.34%
- Taxe d'habitation : 15.73%

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, 22 AVRIL 2025.

Le secrétaire de séance,

Cédric GUILLEMOT

Le Maire,

Didier DINOUARD

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

et publication ou notification le

28 MARS 2025

28 MARS 2025

Le Maire,
Didier DINOUARD

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 080-218007568-20250422-06_20250422-DE

S'LO

28 MARS 2025

Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

COMMUNE : 799 VILLERS-BRETONNEUX

ARRONDISSEMENT : 80 AMIENS

TRÉSORERIE OU SGC : SGC ALBERT



FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 652 900	43,88	128,58	4 918 000	2 158 018	43,88	2 158 018
Taxe foncière non bâties (TFNB)	119 581	32,34	126,05	119 300	38 582	32,34	38 582
Taxe d'habitation (TH)	92 593	15,73	49,92	68 600	10 791	15,73	10 791
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	2 207 391		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	2 207 391		2 207 391

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9		☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total souhaité = 2 207 391			
	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			177 599	0	18 753	- 292 972	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
2 207 391		-96 620		2 110 771

Le 26 MARS 2025

Le 22 10 41

Pour la Direction des Finances publiques,
MME SOPHIE MANTEL

Pour la Commune,
Pour la Préfecture,

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote



COMMUNE : 799 VILLERS-BRETONNEUX

ARRONDISSEMENT : 80 AMIENS

TRÉSORERIE OU SGC : SGC ALBERT

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes			
a. Personnes de condition modeste	1 377	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques			
c. Locaux industriels	169 906	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques			
d. Logements sociaux et longue durée	2 301	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques			
		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques			
		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques			
Taxe foncière non bâtie	4 015	Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres			
Taxe d'habitation :		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes			
a. Dotation pour perte de THLV	>>>	b. Par la loi					
b. Mayotte							
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES			
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées		a. TVA prév. (compensation TH)			
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV		b. TVA prév. (comp. CVAE)			
c. Locaux industriels		c. Bases dégrévées hors locaux vacants		c. Coefficient correcteur			
d. Autres allocations		d. Bases dégrévées locaux vacants		d. Taux FB commune 2020			
		e. Bases dégrévées majo THS		e. Taux FB département 2020			
				>>>			
				0			
				0,874149			
				18,34			
				25,54			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX				6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes		Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux moyens pondérés des taxes foncières d au niveau :	
	national 11	départemental 12	Taux des EPCI de 2024 14	a. National	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	51,43	>>>	b. Communal	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	41,98	1,65000	Taux maximum :	
Taxe d'habitation (TH)	23,88	25,20	13,08000	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale	
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...				Taux de CFE perçue en 2024 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou d communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée				>>>	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés				>>>	

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH			
a. Tx moy. 75% départemental		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15	
11,18		>>>	
b. Taux maximum de la majo		>>>	

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	06_20250422
Objet :	Taux de fiscalité 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2.1 - vote des taux de fiscalité locale
Identifiant unique :	080-218007508-20250422-06_20250422-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20250422-06_20250422-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 06_20250422_ Taux de fiscalit__ 2025.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250422-06_20250422-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	550.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 06_20250422 _ n__ 1259 TAUX FDL 2025.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250422-06_20250422-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.9 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	28 avril 2025 à 11h02min39s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	28 avril 2025 à 11h03min05s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	28 avril 2025 à 11h03min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2025 à 11h03min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 avril 2025 à 11h03min28s	Reçu par le MI le 2025-04-28